



Concurrence et dénigrement

Par **isathou**, le **09/08/2010** à **16:32**

Bonjour,

Ma collègue et moi avons démissionné pour ouvrir notre propre auto école.

Depuis environ 3 mois plusieurs personnes nous rapporte que le bruit court que nous allons fermer.

Un ancien élève nous a prévenu que notre ex employeur disait que nous déposions le bilan.

Evidemment le bruit se propage vite dans une petite ville et nous en pâtissons .
Que pouvons nous faire ?

Par **LeKingDu51**, le **10/08/2010** à **22:44**

modéré

Pour répondre à votre question, de tels propos constituent bien évidemment des actes de dénigrements.

Il serait donc opportun, dans l'idée d'un éventuel contentieux, de recueillir des preuves de ces "bruits" par écrit afin de pouvoir vous appuyer sur ces éléments.

Vous pourrez ensuite sur cette base adresser une lettre de mise en demeure en recommandé à l'auto école en question afin de leur demander de cesser ces agissements et, le cas

échéant, engager une action en réparation du préjudice subi.

A ce moment là, vous aurez sans doute besoin d'un avocat auquel cas vous pourrez contacter le sieur Eric si vous êtes en région parisienne car dans le cas contraire, il vous sera parfaitement inutile.

Cdt